

Index égalité femmes / hommes 2024

les chiffres d'Aéma Groupe

Pour Aéma Groupe, la note globale concernant l'égalité femmes / hommes en matière de rémunération est de 93/100.

Depuis la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les entreprises de plus de 50 salariés sont évaluées sur l'égalité femmes / hommes, en fonction d'un index formalisé par une note sur 100.

Cette note prend en compte divers critères permettant d'apprécier la politique de l'entreprise en matière d'égalité femmes hommes tels que :

- la suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables,
- la même chance d'avoir une augmentation pour les femmes que pour les hommes,
- la même chance d'obtenir une promotion pour les femmes que pour les hommes,
- tous les salariés augmentés à leur retour de congé maternité ou d'adoption dès lors que des augmentations ont été données en leur absence,
- au moins 4 salarié(e)s du sexe sous représenté dans les 10 plus hautes rémunérations.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les notes respectives des principales entités d'Aéma Groupe sont :

Période du 1er janvier au 31 décembre 2023		Nombre de points maximum de l'indicateur	UES MACIF	SGAM Aéma	AESIO Mutuelle	ABEILLE Assurances	OFI Invest AM	AEMA GROUPE
Indicateur 1	Ecart de rémunération	40	39	31	37	39	36	38
Indicateur 2	Ecart de taux d'augmentations individuelles	20	20	35	20	20	20	20
Indicateur 3	Ecart de taux de promotions	15	15		15	15	15	15
Indicateur 4	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15	15	15	15	15	15
Indicateur 5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	5	0	10	5	5	5
RESULTAT INDEX		100	94	81	97	94	91	93